

MAIRIE DE BOURG-CHARENTE

N° 2023 /09

Même si on ne peut qu'adhérer au principe, l'interdiction des désherbants pour les collectivités complique l'entretien de la commune. Particulièrement cette année où il a plus régulièrement, l'herbe n'a cessé de pousser et il a été difficile d'avoir notre commune aussi propre que d'habitude. Aussi, nous remercions tous les habitants qui ont pris l'initiative (et l'habitude) d'entretenir leur trottoir et les espaces situés devant leur domicile, et nous encourageons tous les habitants à faire de même.

Il y aura une distribution de sacs jaunes au mois d'octobre.

Un contrôle des habitations va être réalisé concernant les finitions enduits. Tous les permis de construire et DP où le propriétaire s'est engagé à faire un crépi doivent être respectés.

Les propriétaires qui n'auront pas fait cet enduit de finition pourront être verbalisés. Nous vous invitons à nous prévenir de toute difficulté.

Un econseillère numérique est à votre disposition à la mairie pour vous aider dans toutes vos démarches et vos difficultés face à l'informatique

- mercredi 20 septembre

- mercredi 18 octobre

- mercredi 29 novembre

De 14h00 à 17h00

Manifestations à venir :

- 9 septembre : Brocante du comité des fêtes
- 16 septembre : Marche gourmande de Goules de fripouilles
- 17 septembre : Mise en route du four à pain dans le cadre des journées du patrimoine
- 21 octobre : Repas de l'association des Brunos de Veillard
- 12 novembre : Repas des anciens offert par la commune
- 25 novembre : Repas de la société de chasse
- 9 et 10 décembre : Marché de Noël de Goules de fripouilles
- 16 et 17 décembre : L'arche des cœurs sur pattes
- 31 décembre : Repas du réveillon du comité des fêtes

Nous vous rappelons que les poubelles doivent être sorties uniquement la veille du ramassage. En cas de non respect, le règlement de collecte des déchets pourraient s'appliquer et donner lieu à une contravention.

Les propriétaires de chiens classés dangereux doivent le (ou les) déclarer à la mairie.

L'agglomération de Grand Cognac a mis en place le service Trans'Porte pour les personnes de plus de 70 ans ou à mobilité réduite. Renseignements au 0800 881 691